

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE  
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le mardi 31 mai 2016 à 10 h 00 par  
conférence téléphonique.

**Sont présents**

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;  
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de  
Longueuil ;  
M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de  
Montréal ;  
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;  
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;  
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et le secrétaire de la  
Communauté, M<sup>e</sup> Claude Séguin, assistent à la séance.

---

CE16-160 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 19 MAI  
2016

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 19 mai  
2016.

---

CE16-161 EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en  
recherche pour le service des politiques et interventions de  
développement pour combler un poste vacant, pour une durée de  
cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique  
salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par  
le directeur général.

---

CE16-162 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES DE SUPPORT  
INFORMATIQUE ET D'ADMINISTRATION SYSTÈME

Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour les services de  
support informatique et d'administration système.

---



CE16-163

### PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST

ATTENDU QUE le 30 octobre 2014, l'Office national de l'énergie a reçu une demande de TransCanada pour la construction et l'exploitation du projet Oléoduc Énergie Est ;

ATTENDU QUE le 17 décembre 2015, TransCanada a déposé des modifications à sa demande ;

ATTENDU QUE le 3 février 2016, l'Office national de l'énergie a exigé de TransCanada qu'elle dépose une demande consolidée ;

ATTENDU QUE le 17 mai 2016 TransCanada a déposé sa demande consolidée à l'Office national de l'énergie et que celle-ci ne contient pas d'information concernant le franchissement de la rivière des Outaouais ;

ATTENDU QUE l'Office national de l'énergie doit évaluer la demande consolidée de manière à déterminer si elle est suffisamment complète et publier l'ordonnance débutant le processus d'examen par le comité d'audience ;

ATTENDU QUE TransCanada prévoit déposer l'étude de faisabilité d'un franchissement sans tranchée de la rivière des Outaouais à l'automne 2016 ;

ATTENDU QUE la Communauté considère que l'étude de faisabilité du franchissement de la rivière des Outaouais est essentielle pour évaluer les risques de sécurité, les impacts environnementaux et les risques pour les bassins versants de la méthode proposée par TransCanada ;

Il est résolu de recommander au Conseil

De demander à l'Office national de l'énergie d'exiger le dépôt de l'étude de faisabilité de TransCanada relativement au franchissement de la rivière des Outaouais, incluant les impacts sur les bassins versants, pour son projet Oléoduc Énergie Est avant de déterminer le caractère complet de sa demande consolidée.

---

CE16-164

### RÈGLEMENT CA-2014-210 DE LA VILLE DE LONGUEUIL

Il est résolu d'approuver le règlement CA-2014-210 adoptant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil afin de se conformer aux dispositions du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE16-165

### RÈGLEMENT 178 DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu d'approuver le règlement 178 de la MRC de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajouter une exception aux règles d'émission de permis de construction sur un lot desservi ou partiellement desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout à l'intérieur des périmètres d'urbanisation puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---



CE16-166 MANDAT À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu de confier à la Commission de l'aménagement le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante afin d'évaluer les impacts du réseau électrique métropolitain en matière d'aménagement et de développement du territoire du Grand Montréal.

---

CE16-167 RÈGLEMENT 146-06 DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

Il est résolu d'informer la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, à l'égard du règlement 146-06 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération afin de remplacer certaines cotes de crues de récurrences de 2, 20 et 100 ans pour la rivière des Prairies – Bras nord et sud de l'île Bourdon - situées entre les sections 1 à 11 et 2 à 10 respectivement sur les territoires de Repentigny et de Charlemagne, que :

- le critère 3.2.1 et l'annexe 3 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement n'ont pas fixé de cotes des zones à risque d'inondation de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies en raison des discussions entre la Ville de Laval et le gouvernement du Québec tenues à ce sujet ;
  - le gouvernement doit approuver ce règlement et il peut à cet égard se référer, entre autres, à l'avis du Centre d'expertise hydrique du Québec ;
  - la Communauté ne peut approuver ou désapprouver ce règlement puisque le Plan métropolitain s'en remet aux discussions avec le gouvernement pour établir les cotes de crues de ces deux rivières et il appartient au gouvernement du Québec de permettre ou non l'entrée en vigueur du règlement.
- 

CE16-168 PORTAIL DE VEILLE DES ESPACES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Il est résolu d'approuver la convention avec la firme Planification GIS Canada inc., jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour la mise en service d'un outil Internet de sélection des espaces industriels et commerciaux à vendre et à louer dans le Grand Montréal, et d'autoriser sa signature par le directeur général.

---

CE16-169 RAPPORT SUR LE PROJET DE TERMINAL D'APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT AÉROPORTUAIRE DE LA CORPORATION INTERNATIONALE D'AVITAILLEMENT DE MONTRÉAL

Il est résolu d'approuver le rapport de la Commission de l'environnement déposé à la suite de la consultation publique tenue sur le projet de terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire de la Corporation Internationale d'Avitaillement de Montréal et de donner mandat au directeur général d'en assurer le suivi avec l'Office national de l'énergie dans le cadre de l'entente de collaboration conclue entre la Communauté et l'Office.

---



CE16-170 RAPPORT SYNTHÈSE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DU  
PMGMR POUR L'ANNÉE 2015

Il est résolu d'autoriser la transmission au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du rapport synthèse sur la mise en œuvre des mesures du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles pour l'année 2015 et d'en autoriser la diffusion.

---

CE16-171 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA  
PÉRIODE DU 3 AU 16 MAI 2016

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 3 au 16 mai 2016.

---

CE16-172 PROJET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE À SAINT-AMABLE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet de restauration et mise en valeur des milieux naturels du parc Le Rocher présenté par la Municipalité de Saint-Amable, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de trois cent trente-trois mille trois cents dollars (333 300 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE16-173 PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE À LONGUEUIL, SEGMENT H-b3-10

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le projet d'aménagement cyclable du segment H-b3-10 sur le territoire de la ville de Longueuil conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'approuver, en vertu de l'article 4 du Programme, la modification du tracé du segment H-b3-10, tel qu'énoncé au document également joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;



CE16-173  
suite

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de deux millions six cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-douze cents (2 661 989,92 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE16-174

PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE À LONGUEUIL, SEGMENT I-rv-2

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le projet d'aménagement cyclable du segment I-rv-2 sur le territoire de la ville de Longueuil conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de quatre millions de dollars et trente-huit cents (4 000 000,38 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE16-175

RAPPORT DE LA COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL AU SUJET DE LA RÉORGANISATION DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION

Il est résolu

D'approuver le rapport de la Commission du logement social au sujet de la réorganisation du réseau des offices municipaux d'habitation et d'en autoriser la diffusion ;

De transmettre ce rapport au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au président-directeur général de la Société d'habitation du Québec.

---

CE16-176

PLAN DE SIGNALISATION DU SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE

Il est résolu d'approuver le Plan de signalisation du volet du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire du Réseau vélo métropolitain tel que prévu à l'article 14 du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire adopté par la résolution numéro CC15-043.

---



CE16-177 FINANCEMENT DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS À CARACTÈRE  
MÉTROPOLITAIN

Il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le deuxième alinéa de l'article 157 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal soit amendé afin de permettre à la Communauté de soutenir financièrement des services et des activités qui ont un caractère métropolitain aux conditions énoncées à cet article.

---

Arrivée de Mme St-Hilaire.

---

CE16-178 ESPÈCES MENACÉES, VULNÉRABLES OU EN PÉRIL

Il est résolu de prendre acte du rapport sur les espèces menacées, vulnérables ou en péril.

---

CE16-179 APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO R-145-1 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE  
MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal,

La modification spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro apportée au Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2016-088 de son conseil d'administration, concernant le projet de prolongation de la durée de vie des voitures de métro MR73, et

L'emprunt additionnel de cinquante-cinq millions cent soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-onze dollars (55 178 291 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-145-1 de la Société de transport de Montréal portant le financement du projet de prolongation de la durée de vie des voitures de métro MR-73 à soixante-neuf millions douze mille cent cinquante-sept dollars (69 012 157 \$).

---

CE16-180 APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO R-165 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE  
MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal,

La modification spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro apportée au Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2016-089 de son conseil d'administration, concernant le projet d'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre, et

.../7



CE16-180  
suite

L'emprunt de quarante-cinq millions soixante-deux mille quatre cent cinquante-quatre dollars (45 062 454 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-165 de la Société de transport de Montréal pour financer le projet d'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre.

---

CE16-181

NOMINATIONS AU COMITÉ DE TRANSITION CONCERNANT LE  
TRANSPORT COLLECTIF MÉTROPOLITAIN

Il est résolu de recommander au Conseil

De désigner le directeur général de la Communauté, M. Massimo Iezzoni, et la directrice principale de la Planification stratégique et Innovations de la Société de transport de Montréal, Mme Céline Desmarteau, comme membres du comité de transition constitué en vertu de l'article 6 de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal ;

De demander au ministre de ne fixer aucune rémunération pour les membres du comité de transition désignés par la Communauté mais de fixer à leur égard les règles relatives au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions.

---

CE16-182

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 9 JUIN 2016

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil du 9 juin 2016 en y ajoutant un point concernant le projet Oléoduc Énergie Est.

---

#### DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettre du 13 avril 2016 de la Corporation Aéroports de Montréal concernant le rapport aux entités de mise en candidatures.
- Résolution CG16 0365 du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal désignant Mme Patricia Lattanzio comme membre du conseil de la Communauté.
- Résolution 2016-04-027 de la Régie de l'eau de l'île Perrot demandant l'appui de la Communauté à l'égard du Kathryn-Spirit, navire abandonné à Beauharnois.
- Réalisations 2015, rapport d'activité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

#### Oléoducs

- Lettre du 4 mai 2016 du ministre fédéral des Ressources naturelles, M. Jim Carr, concernant le projet Énergie Est de TransCanada.
- Lettre du 11 mai 2016 de M. Eric Prud'Homme de Enbridge.



### Transport

- Résolution 2016-264 de la Ville de Sainte-Thérèse concernant les voies réservées sur l'autoroute 15.
  - Résolution 2016-05-159 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines concernant le projet de loi 76.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 25.

Les résolutions numéros CE16-160 à CE16-182 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire